



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Bi-Time S.A. en liquidation, Grandvaux**
2. Décision de dissolution par: assemblée générale extraordinaire des actionnaires
3. Date de la décision: 01.12.2009
4. Echéance de préavis des créances: **18.02.2010**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
c/o M. Josef Bingesser, liquidateur,
Route de la Petite Corniche 1, 1091 Grandvaux
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Il est d'ores et déjà envisagé de procéder à une répartition anticipée après un délai de 3 mois suivant la troisième publication de cet avis, conformément à l'article 745, alinéa 3, CO.

Etude des notaires

J.-D. Rumpf & B. Fahrni Chiusano
1800 Vevey

00440375



Dienstag - Mardi - Martedì, 12.01.2010, No 7, Jahrgang - année - anno: 128

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Aktiengesellschaft (Art. 742 OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société anonyme selon art. 742 CO - Grida ai creditori alla liquidazione di una società anonima (art. 742 CO)